



avril 2019



NOUS SOMMES  
LES SPÉCIALISTES  
DE LA PETITE ENFANCE

UN CHOIX  
ÉVIDENT

## Les maternelles 4 ans

Dans le cadre du conseil fédéral de négociation sectoriel (CFNS), qui a eu lieu les 3 et 4 avril 2019, la CSN a invité les représentantes du secteur des CPE de toutes les régions du Québec et les salariés du mouvement à une manifestation devant le bureau du premier ministre Legault. L'évènement marquait le lancement de la campagne pour valoriser le travail des travailleuses en CPE et des responsables en services de garde (RSG) et dénoncer la maternelle 4 ans.

## 4 ans c'pas grand

Les médias étaient invités à se joindre aux travailleuses pour écouter les discours des élues Dominique Daigneault, présidente du CCMM; Lucie Longchamps, vice-présidente du secteur privé; Stéphanie Vachon, comité de négociation national et Véronique De Sève, vice-présidente à la CSN. Plusieurs travailleuses ont donné des entrevues aux médias pour expliquer pourquoi **4 ans c'pas grand** pour aller à l'école. Depuis la campagne se poursuit. Il y a eu des rencontres avec des députés de la CAQ, du Parti libéral et de Québec solidaire ainsi qu'avec le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, et de la ministre déléguée au transport et ministre responsable de la métropole et de la région de Montréal, Mme Chantal Rouleau.

Dans cette optique, des membres du STCPEML-CSN et des RSG ont passé la fin de semaine du 6, 7 et 8 avril au salon de la maternité et paternité qui avait lieu à la place Bonaventure pour distribuer des tracts et pour échanger avec les parents. Nous vous invitons à nous suivre sur Facebook **4 ans c'pas grand**.

## Assurance collective

Comme toutes les années, il y a eu une hausse sur les services de base et sur l'assurance court terme en fonction de l'inflation. Il y a eu des ajustements sur la prime de longue durée pour maintenir l'indemnisation à 80 % du salaire.

## Impact des journées de grève sur les congés de maladie/personnels 2018-2019 et sur les vacances 2019-2020.

L'APNCPE maintient ses repréailles sur les travailleuses ayant exercé leur droit de grève. Des recours juridiques sont en cours. Le jeudi 18 avril, nous avons fait parvenir une lettre aux déléguées concernées, par courriel et par la poste, expliquant la situation. Tout semble indiquer que nous devrons sortir les foulards mauves. Rester à l'affût, nous vous tiendrons informées.

### 1<sup>er</sup> mai

Encore une fois cette année, la Fête des travailleuses sera soulignée. Le STCPEML-CSN et le comité jeune du CCMM vous invitent à participer à la manifestation, la thématique annuelle est « Pour le Québec qu'on veut ». Quant à nous, nous en profiterons pour promouvoir notre *campagne 4 ans c'pas grand*. Carolina Cerpa et Katrine Losier respectivement vice-présidentes aux griefs et qui font partie du comité jeune du CCMM, vous invitent à les rejoindre. Elles seront accompagnées de Nathalie Fontaine, 1<sup>re</sup> vice-présidente à la négociation et membre du comité mobilisation au CCMM. Mercredi soir, le 1<sup>er</sup> mai 2019, elles seront au Métro Parc à 18 h sous la bannière rouge du CCMM.

### Forfaitaire 2019-2020

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, nous avons eu une hausse de notre taux horaire de 0.16 \$ pour chacune des heures travaillées. Ce n'est pas une augmentation de salaire. C'est un montant forfaitaire. Donc le 0.16 \$ de l'heure est pour l'année en cours seulement. L'année prochaine, le salaire reviendra au taux horaire de 2019-2020. La convention sera échue le 31 mars 2020. D'ici là, il n'y aura aucune augmentation de salaire.

Selon l'information que nous avons, ce montant forfaitaire est payable à chaque période de paie. Votre employeur n'aurait pas encore reçu de directives du ministère à cet effet. Pour l'instant, chaque employeur vous remettra le 0.16 \$ de la façon qui lui convient.

### Les soirées thématiques et formations

Une soirée thématique sur le harcèlement psychologique aura lieu le mardi 28 mai 2019. Cette formation s'adresse à toutes les travailleuses. Veuillez réserver vos places, elles sont limitées.

Une formation sur les clauses de la convention collective pour les déléguées dont le CPE fait partie de l'APNCPE aura lieu le 7 mai 2019, pour un premier groupe, et le 13 mai 2019, pour un deuxième. Pour celles qui ne les ont pas encore déjà reçues, les demandes de libération personnalisées vous seront envoyées sous peu.

Solidarité travailleuses de Montréal-Laval !

Carole Leroux  
Présidente STCPEML-CSN

